

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**MAIRIE DE WILLER SUR THUR**

Numéro SIRET : **21680372600019**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CERNAY**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : MAIRIE DE WILLER SUR THUR**

**ANNEE 2020**

<b>Code INSEE</b> 68372	<b>MAIRIE DE WILLER SUR THUR</b> <b>MAIRIE DE WILLER SUR THUR</b>	<b>BP</b> <b>2020</b>
----------------------------	--	--------------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 866
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	30
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
1 384 056,00	1 551 623,00	711,62	703,23

<b>Informations financières - ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	663,78	0,00
2	Produit des impositions directes/population	229,04	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	578,82	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	451,66	0,00
5	Encours de dette/population	147,68	0,00
6	DGF/population	107,82	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	43,31%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	119,49%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	78,03%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	25,51%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>O</b>	<b>VOTES AU TITRE DU PRESENT</b>		
<b>E</b>	<b>BUDGET (1)</b>	<b>1 475 229,17</b>	<b>1 080 082,00</b>
+		+	+
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de</b>		
	<b>L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
<b>P</b>	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>(si déficit)</b>	<b>(si excédent)</b>
	<b>REPORTE (2)</b>		<b>395 147,17</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE</b>		<b>1 475 229,17</b>	<b>1 475 229,17</b>
<b>FONCTIONNEMENT (4)</b>			

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>O</b>	<b>VOTES AU TITRE DU PRESENT</b>		
<b>E</b>	<b>BUDGET (1) (y compris le compte 1068)</b>	<b>924 800,00</b>	<b>971 659,65</b>
+		+	+
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de</b>		
	<b>L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
<b>P</b>	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA</b>	<b>(si solde négatif)</b>	<b>(si solde positif)</b>
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>46 859,65</b>	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>		<b>971 659,65</b>	<b>971 659,65</b>
<b>D'INVESTISSEMENT (4)</b>			
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>2 446 888,82</b>	<b>2 446 888,82</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	440 500,00	0,00	453 668,17	453 668,17	453 668,17
012	Charges de personnel et frais assimilés	523 000,00	0,00	536 500,00	536 500,00	536 500,00
014	Atténuations de produits	59 147,00	0,00	59 147,00	59 147,00	59 147,00
65	Autres charges de gestion courante	135 700,00	0,00	136 300,00	136 300,00	136 300,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 158 347,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 185 615,17</b>	<b>1 185 615,17</b>	<b>1 185 615,17</b>
66	Charges financières	8 500,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	69 903,78		40 000,00	40 000,00	40 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 238 750,78</b>	<b>0,00</b>	<b>1 238 615,17</b>	<b>1 238 615,17</b>	<b>1 238 615,17</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	199 098,00		234 257,00	234 257,00	234 257,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	2 357,00		2 357,00	2 357,00	2 357,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>201 455,00</b>		<b>236 614,00</b>	<b>236 614,00</b>	<b>236 614,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 440 205,78</b>	<b>0,00</b>	<b>1 475 229,17</b>	<b>1 475 229,17</b>	<b>1 475 229,17</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 475 229,17

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	17 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	5 600,00	0,00	18 700,00	18 700,00	18 700,00
73	Impôts et taxes	624 385,00	0,00	645 020,00	645 020,00	645 020,00
74	Dotations, subventions et participations	390 100,00	0,00	355 162,00	355 162,00	355 162,00
75	Autres produits de gestion courante	105 000,00	0,00	40 500,00	40 500,00	40 500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 142 085,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 079 382,00</b>	<b>1 079 382,00</b>	<b>1 079 382,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	27 000,00	0,00	700,00	700,00	700,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 169 085,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 080 082,00</b>	<b>1 080 082,00</b>	<b>1 080 082,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 169 085,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 080 082,00</b>	<b>1 080 082,00</b>	<b>1 080 082,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 395 147,17

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 475 229,17

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

236 614,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	235 730,00	0,00	232 800,00	232 800,00	232 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	235 730,00	0,00	842 800,00	842 800,00	842 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 200,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	13 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	73 200,00	0,00	82 000,00	82 000,00	82 000,00
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	308 930,00	0,00	924 800,00	924 800,00	924 800,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	308 930,00	0,00	924 800,00	924 800,00	924 800,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

46 859,65

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

971 659,65

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	29 675,00	0,00	50 786,00	50 786,00	50 786,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	29 675,00	0,00	650 786,00	650 786,00	650 786,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	33 500,00	0,00	37 400,00	37 400,00	37 400,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	21 238,27	0,00	46 859,65	46 859,65	46 859,65
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	54 738,27	0,00	84 259,65	84 259,65	84 259,65
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	84 413,27	0,00	735 045,65	735 045,65	735 045,65
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	199 098,00		234 257,00	234 257,00	234 257,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	2 357,00		2 357,00	2 357,00	2 357,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	201 455,00		236 614,00	236 614,00	236 614,00
	<b>TOTAL</b>	285 868,27	0,00	971 659,65	971 659,65	971 659,65

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

971 659,65

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

236 614,00

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	453 668,17		453 668,17
012	Charges de personnel et frais assimilés	536 500,00		536 500,00
014	Atténuations de produits	59 147,00		59 147,00
65	Autres charges de gestion courante	136 300,00		136 300,00
66	Charges financières	11 000,00	0,00	11 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	2 357,00	2 357,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	40 000,00		40 000,00
023	Virement à la section d'investissement		234 257,00	234 257,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>1 238 615,17</b>	<b>236 614,00</b>	<b>1 475 229,17</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 475 229,17

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	52 000,00	0,00	52 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	232 800,00	0,00	232 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	600 000,00	0,00	600 000,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	30 000,00		30 000,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>924 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>924 800,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

46 859,65

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

971 659,65

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	20 000,00		20 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 700,00		18 700,00
73	Impôts et taxes	645 020,00		645 020,00
74	Dotations, subventions et participations	355 162,00		355 162,00
75	Autres produits de gestion courante	40 500,00	0,00	40 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	700,00	0,00	700,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>1 080 082,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 080 082,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 395 147,17

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 475 229,17

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	37 400,00	0,00	37 400,00
13	Subventions d'investissement	50 786,00	0,00	50 786,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	600 000,00	0,00	600 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		2 357,00	2 357,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		234 257,00	234 257,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>688 186,00</b>	<b>236 614,00</b>	<b>924 800,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 46 859,65

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 971 659,65

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>440 500,00</b>	<b>453 668,17</b>	<b>453 668,17</b>
60611	Eau et assainissement	3 000,00	2 500,00	2 500,00
60612	Énergie - Électricité	70 000,00	70 000,00	70 000,00
60613	Chauffage urbain		0,00	0,00
60621	Combustibles	10 000,00	8 000,00	8 000,00
60622	Carburants	7 000,00	7 000,00	7 000,00
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00	5 000,00	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	23 000,00	20 000,00	20 000,00
60633	Fournitures de voirie	8 000,00	5 000,00	5 000,00
60636	Vêtements de travail	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	3 500,00	3 500,00
6067	Fournitures scolaires	7 500,00	7 000,00	7 000,00
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	10 499,33	10 499,33
611	Contrats de prestations de services	500,00	1 500,00	1 500,00
6135	Locations mobilières	9 000,00	10 000,00	10 000,00
61521	Terrains	20 000,00	10 000,00	10 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	45 000,00	45 000,00	45 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	10 000,00	20 000,00	20 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	30 000,00	36 718,84	36 718,84
615232	Entretien et réparations réseaux		2 000,00	2 000,00
61524	Bois et forêts		0,00	0,00
61551	Matériel roulant	5 000,00	14 000,00	14 000,00
61558	Autres biens mobiliers	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6156	Maintenance	25 000,00	27 000,00	27 000,00
6161	Assurance multirisques	16 500,00	15 000,00	15 000,00
617	Etudes et recherches		0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	6 500,00	7 000,00	7 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	4 500,00	6 500,00	6 500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	500,00	500,00	500,00
6228	Divers	4 400,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00	10 000,00	10 000,00
6238	Divers	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6248	Divers		0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements		0,00	0,00
6257	Réceptions	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6262	Frais de télécommunications	9 000,00	9 000,00	9 000,00
627	Services bancaires et assimilés		0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 800,00	1 500,00	1 500,00
62878	A d'autres organismes		0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	9 500,00	9 500,00	9 500,00
63512	Taxes foncières	63 000,00	65 000,00	65 000,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	300,00	450,00	450,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>523 000,00</b>	<b>536 500,00</b>	<b>536 500,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	22 000,00	20 000,00	20 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	5 700,00	6 500,00	6 500,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6411	Personnel titulaire	330 700,00	337 000,00	337 000,00
6413	Personnel non titulaire	19 000,00	16 000,00	16 000,00
64168	Autres emplois d'insertion		11 000,00	11 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	55 000,00	55 000,00	55 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	69 000,00	69 000,00	69 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	600,00	1 000,00	1 000,00

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>59 147,00</b>	<b>59 147,00</b>	<b>59 147,00</b>
739221	FNGIR	47 147,00	47 147,00	47 147,00
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	12 000,00	12 000,00	12 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>135 700,00</b>	<b>136 300,00</b>	<b>136 300,00</b>
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..		0,00	0,00
6531	Indemnités	52 000,00	51 000,00	51 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 300,00	2 300,00	2 300,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 200,00	0,00	0,00
6535	Formation		0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	500,00	500,00
6553	Service d'incendie	26 700,00	27 500,00	27 500,00
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales		0,00	0,00
65548	Autres contributions	5 000,00	13 000,00	13 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 000,00	500,00	500,00
657362	CCAS	1 500,00	1 500,00	1 500,00
657363	SPA		0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	40 000,00	40 000,00	40 000,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65+656)</b>		<b>1 158 347,00</b>	<b>1 185 615,17</b>	<b>1 185 615,17</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>8 500,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 500,00	11 000,00	11 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles		0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>	<b>69 903,78</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>1 238 750,78</b>	<b>1 238 615,17</b>	<b>1 238 615,17</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>199 098,00</b>	<b>234 257,00</b>	<b>234 257,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>	<b>2 357,00</b>	<b>2 357,00</b>	<b>2 357,00</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	2 357,00	2 357,00	2 357,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>201 455,00</b>	<b>236 614,00</b>	<b>236 614,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>201 455,00</b>	<b>236 614,00</b>	<b>236 614,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>1 440 205,78</b>	<b>1 475 229,17</b>	<b>1 475 229,17</b>

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 475 229,17

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

MAIRIE DE WILLER SUR THUR - 68 - MAIRIE DE WILLER SUR THUR	BP	2020
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-1-B

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>17 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	17 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>5 600,00</b>	<b>18 700,00</b>	<b>18 700,00</b>
7022	Coupes de bois		0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers		0,00	0,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	3 000,00	4 000,00	4 000,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	2 600,00	2 700,00	2 700,00
7035	Locations de droits de chasse et de pêche		0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses		0,00	0,00
70848	aux autres organismes		12 000,00	12 000,00
70878	par d'autres redevables		0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv		0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>624 385,00</b>	<b>645 020,00</b>	<b>645 020,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	386 797,00	427 381,00	427 381,00
73211	Attribution de compensation	192 588,00	192 588,00	192 588,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	25 000,00	20 000,00	20 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	20 000,00	5 051,00	5 051,00
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>390 100,00</b>	<b>355 162,00</b>	<b>355 162,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	165 000,00	165 000,00	165 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	20 000,00	29 700,00	29 700,00
74127	Dotation nationale de péréquation	12 000,00	6 500,00	6 500,00
7461	DGD		0,00	0,00
74718	Autres		0,00	0,00
74748	Autres communes	5 500,00	6 000,00	6 000,00
74751	GFP de rattachement	120 000,00	78 700,00	78 700,00
7478	Autres organismes	7 000,00	6 000,00	6 000,00
748313	Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle		0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	30 000,00	35 000,00	35 000,00
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)		0,00	0,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	5 549,00	5 506,00	5 506,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	23 051,00	22 756,00	22 756,00
7488	Autres attributions et participations	2 000,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>105 000,00</b>	<b>40 500,00</b>	<b>40 500,00</b>
752	Revenus des immeubles	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7551	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	60 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	5 000,00	500,00	500,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>1 142 085,00</b>	<b>1 079 382,00</b>	<b>1 079 382,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7621	Produits autres immobilisations financières réglées à échéance		0,00	0,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>27 000,00</b>	<b>700,00</b>	<b>700,00</b>
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)		0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	27 000,00	700,00	700,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 169 085,00</b>	<b>1 080 082,00</b>	<b>1 080 082,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 169 085,00</b>	<b>1 080 082,00</b>	<b>1 080 082,00</b>

MAIRIE DE WILLER SUR THUR - 68 - MAIRIE DE WILLER SUR THUR	BP	2020
--	----	------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

RESTES A REALISER 2019 (10)	+	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	+	395 147,17
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=	1 475 229,17

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		10 000,00	10 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre		0,00	0,00
2031	Frais d'études		10 000,00	10 000,00
2051	Concessions et droits similaires		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	235 730,00	232 800,00	232 800,00
2112	Terrains de voirie	2 000,00	2 000,00	2 000,00
21311	Hôtel de ville	2 800,00	5 700,00	5 700,00
21312	Bâtiments scolaires	6 000,00	2 900,00	2 900,00
21316	Équipements du cimetière		11 500,00	11 500,00
21318	Autres bâtiments publics	73 350,00	41 300,00	41 300,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	107 410,00	118 900,00	118 900,00
2152	Installations de voirie	6 000,00	5 100,00	5 100,00
21561	Matériel roulant - Incendie et défense civile		19 000,00	19 000,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 000,00	14 500,00	14 500,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000,00	2 900,00	2 900,00
2182	Matériel de transport		0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	7 000,00	7 000,00
2184	Mobilier	17 720,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 450,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		600 000,00	600 000,00
2313	Constructions		0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques		600 000,00	600 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>235 730,00</b>	<b>842 800,00</b>	<b>842 800,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
10223	T.L.E.		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 200,00	52 000,00	52 000,00
1641	Emprunts en euros	60 200,00	52 000,00	52 000,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	13 000,00	30 000,00	30 000,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	13 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>73 200,00</b>	<b>82 000,00</b>	<b>82 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>308 930,00</b>	<b>924 800,00</b>	<b>924 800,00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
2313	Constructions		0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>308 930,00</b>	<b>924 800,00</b>	<b>924 800,00</b>

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

46 859,65

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

971 659,65

MAIRIE DE WILLER SUR THUR - 68 - MAIRIE DE WILLER SUR THUR		BP	2020
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	29 675,00	50 786,00	50 786,00
1321	Etat et établissements nationaux		0,00	0,00
1322	Régions		0,00	0,00
1323	Départements		8 600,00	8 600,00
13251	GFP de rattachement	29 675,00	39 686,00	39 686,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux		2 500,00	2 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		600 000,00	600 000,00
1641	Emprunts en euros		600 000,00	600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		29 675,00	650 786,00	650 786,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 738,27	84 259,65	84 259,65
10222	F.C.T.V.A.	31 000,00	34 900,00	34 900,00
10223	T.L.E.		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	2 500,00	2 500,00	2 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	21 238,27	46 859,65	46 859,65
024	Produits de cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		54 738,27	84 259,65	84 259,65
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		84 413,27	735 045,65	735 045,65
021	Virement de la section de fonctionnement	199 098,00	234 257,00	234 257,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	2 357,00	2 357,00	2 357,00
2804182	Autres org publics - Bâtiments et installations	2 357,00	2 357,00	2 357,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		201 455,00	236 614,00	236 614,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
2031	Frais d'études		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		201 455,00	236 614,00	236 614,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		285 868,27	971 659,65	971 659,65

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	971 659,65
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 114  
LIBELLE : TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX  
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a 0,00		b	b 49 900,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			49 900,00
21311	Hôtel de ville		0,00			5 700,00
21312	Bâtiments scolaires		0,00			2 900,00
21318	Autres bâtiments publics		0,00			41 300,00
2132	Immeubles de rapport		0,00			0,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagem		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
2313	Constructions		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		<b>-49 900,00</b>
---	--	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 245

LIBELLE : Mises aux normes des installations électriques de l'église

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a 0,00		b	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
21318	Autres bâtiments publics		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		0,00
---	--	------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 247

LIBELLE : Accessibilité des écoles : création d'un ascenseur

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles			0,00		0,00
2031	Frais d'études			0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées			0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00		0,00
21312	Bâtiments scolaires			0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00		0,00
23	Immobilisations en cours			0,00		0,00
2313	Constructions			0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	d
13	Subventions d'investissement		0,00
1321	Etat et établissements nationaux		0,00
1322	Régions		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		0,00
---	--	------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 248  
LIBELLE : TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES MAQUISARDS  
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a	0,00	b	b 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles			0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées			0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00		0,00
23	Immobilisations en cours			0,00		600 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques			0,00		600 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		<b>-600 000,00</b>
---	--	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 72

LIBELLE : Gros travaux de voirie et réseaux

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a	0,00	b	b 118 900,00
20	Immobilisations incorporelles			0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées			0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00		118 900,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie			0,00		0,00
2128	Autres agencements et aménagements de terr			0,00		0,00
2151	Réseaux de voirie			0,00		118 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00		0,00
23	Immobilisations en cours			0,00		0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques			0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	d 8 600,00
13	Subventions d'investissement		8 600,00
1323	Départements		8 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>			-110 300,00
Excédent de financement si positif			
Besoin de financement si négatif			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

MAIRIE DE WILLER SUR THUR - 68 - MAIRIE DE WILLER SUR THUR	BP	2020
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	<b>A2.1</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519      Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					500 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					500 000,00									
12092300202	CREDIT MUTUEL THANN	31/03/2011	31/12/2011	15/01/2012	400 000,00	F		3.4	3.45939		M	X	O	A-1
10278035000001	CREDIT MUTUEL THANN	30/06/2017	30/06/2017	30/09/2017	100 000,00	F		1.1	1.10624		T	X	N	A-1
<b>Total général</b>					500 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2020											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		275 572,53					30 939,63	7 019,85	0,00	254,01
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		275 572,53					30 939,63	7 019,85	0,00	254,01
12092300202	N	0,00		191 116,23	6,92	F		3.45939	24 601,64	6 116,92	0,00	251,62
10278035000001	N	0,00		84 456,30	12,42	F		1.10624	6 337,99	902,93	0,00	2,39
<b>Total général</b>		0,00		275 572,53					30 939,63	7 019,85	0,00	254,01

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

## A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)</b>														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>Barrière simple (B)</b>														
<b>Option d'échange (C)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 (E)</b>														
<b>Autres types de structures (F)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	275 572,53					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>82 000,00</b>	<b>82 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>52 000,00</b>	<b>52 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	52 000,00	52 000,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	30 000,00	30 000,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	30 000,00	30 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	82 000,00	0,00	D001 46 859,65	128 859,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>274 014,00</b>	<b>III 274 014,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>37 400,00</b>	<b>37 400,00</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	34 900,00	34 900,00
10223	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	2 500,00	2 500,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>		<b>236 614,00</b>	<b>236 614,00</b>
2804182	Autres org publics - Bâtiments et installations	2 357,00	2 357,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	234 257,00	234 257,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>274 014,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 859,65</b>	<b>320 873,65</b>

## Montant

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 128 859,65</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 320 873,65</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (6) + 192 014,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

## A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

MAIRIE DE WILLER SUR THUR - 68 - MAIRIE DE WILLER SUR THUR	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>					
<b>Dépenses nettes (a-c)</b>					
<b>RECETTES (b)</b>					
<b>Recettes nettes (b-d)</b>					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

## IV - ANNEXES

## IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

## B1.1

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					375 120,00	274 079,98										4 934,85	17 034,00	
HABITAT FAMILIAL D ALSACE SA	2011	P	118155 PAM AMELIORATION	C.D.C.	90 000,00	71 103,26	15,75	A	R	2,6	R	1,35			959,89	2 200,14		
HABITAT FAMILIAL D ALSACE SA	2012	P	1181544 PRET ECO LS REHABILITATION	C.D.C.	285 120,00	202 976,72	10,75	A	R	2,36	R	1,95			3 974,96	14 833,86		
<b>TOTAL GENERAL</b>					375 120,00	274 079,98									4 934,85	17 034,00		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV - ANNEXES

## IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

## B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II</b>	<b>1 080 082,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II</b>	<b>0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>MAIRIE DE WILLER SUR THUR - 68 - MAIRIE DE WILLER SUR THUR</b>	<b>BP</b>	<b>2020</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

## IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  
 (article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
657362	CCAS	Subvention de fonctionnement 2020	CCAS DE WILLER SUR THUR	Communes	1 500,00
6574	Donn	Subvention annuelle	AMICALE DES DONNEURS DE SANG WILLER BITSCHWILLER	Associations	135,00
6574	amic pech	Subvention annuelle	AMICALE DES PECHEURS	Associations	400,00
6574	sp	Subvention annuelle	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Associations	634,00
6574	Arbo	Subvention annuelle	ARBORICULTEURS	Associations	300,00
6574	Les ec	Subvention annuelle	ASSOC LES ECUREUILS	Associations	475,00
6574	detente	Subvention annuelle	ASSOCIATION DE DETENTE SPORTIVE	Associations	572,00
6574	AGASP	Subvention annuelle	ASSOCIATION DE GESTION DE LA SALLE POLYVALENTE	Associations	475,00
6574	jsp	Subvention annuelle	ASSOCIATION DES JSPJEUNES SAPEURS POMPIERS	Associations	500,00
6574	Gym	Subvention annuelle	ASSOCIATION GYMNASIQUE D ENTRETIEN	Associations	536,00
6574	ALSW	Subvention annuelle	ASSOCIATION LOISIRS DES SENIORS	Associations	817,00
6574	asw	Subvention annuelle + licenciés sportifs	ASW ASSOCIATION SPORTIVE WILLEROISE	Associations	531,00
6574	atel	Subvention annuelle	ATELIER DE CUISINE DU WISSBACH	Associations	175,00
6574	cerc	Subvention annuelle	CERCLE SAINT DIDIER	Associations	1 358,00
6574	Chor	Subvention annuelle	CHORALE SAINTE CECILE	Associations	275,00
6574	Conscrits	Subvention annuelle sécurité Bûcher	CLASSE 2002 WST	Associations	500,00
6574	CLUB VOSG	Subvention annuelle	CLUB VOSGIEN THANN	Associations	100,00
6574	ERVVM	Subvention annuelle	EN ROUTE VERS MADAGASCAR	Associations	599,00
6574	GAS	Subvention annuelle	GROUPEMENT ACTION SOCIALE	Associations	765,00
6574	Les Ecur	Subvention de fonctionnement annuelle	LES ECUREUILS PERISCOLAIRE	Associations	17 000,00
6574	will	Subvention annuelle	LES WILLEROISERIES	Associations	325,00
6574	Mus	Subvention annuelle	MUSIQUE MUNICIPALE	Associations	718,00
6574	prev	Subvention annuelle	PREVENTION ROUTIERE	Associations	50,00
6574	TTCW	Subvention annuelle + jeunes licenciés sportifs	TENNIS DE TABLE CLUB WILLER SUR	Associations	830,00
6574	unc	Subvention annuelle	UNC	Associations	400,00
6574	UDSP	Subvention annuelle	UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POM	Associations	560,00
6574	usvt	Subvention annuelle + jeunes licenciés sportifs	UNION SPORTIVE VALLEE DE LA THUR	Associations	1 970,00
6574	us thann	Subvention annuelle	US THANN ATHLETISME	Associations	500,00
6574	usep	Subvention annuelle + licenciés sportifs	USEP	Associations	504,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

## SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		2	1	3	3	0	3
Attaché territorial	A	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	2	2	0	2
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		5	2	7	7	0	7
Adjoint technique de 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	2	2	0	2
Adjoint technique territorial	C	1	1	2	2	0	2
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0	2	2	2	0	2
ATSEM principal de 1ère classe	C	0	2	2	2	0	2
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		1	0	1	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	1	0	1	1	0	1
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		8	5	13	13	0	13

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>MAIRIE DE WILLER SUR THUR - 68 - MAIRIE DE WILLER SUR THUR</b>	<b>BP</b>	<b>2020</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020</b>	<b>C1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2020	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agent occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
ATSEM				0,00		CDI
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

## IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**  
**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE**  
**OU L'ETABLISSEMENT**

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	<b>C3.2</b>
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)</b>	

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	Gestion forestière			

## IV - ANNEXES

IV

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2019 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2019 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2019 (%)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 568 000,00	1,752	12,360	18,278	193 805,00	20,350
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	86 200,00	1,174	44,480	0,000	38 342,00	1,174
<b>TOTAL</b>	<b>1 654 200,00</b>	<b>-56,969</b>			<b>232 147,00</b>	<b>-39,982</b>

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Maire,  
A Willer-sur-Thur, le 26/06/2020  
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Willer-sur-Thur, le 26/06/2020

Date de convocation : 17/06/2020

Les membres du Conseil Municipal,

MARTINI Jean-Luc	
WALTER Bernard	
LETT Isabelle	
NANN Régis	
SCHINZING Philippe	
HANS Nadine	
DESAULLES Thomas	
FRANK Patrick	
CHEMAA Fatiha	
BURGLEN Andrée	
VERRIER Christine	
THEILLER Christiane	
CAPON Mathieu	

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

BONNEFOY Sabrina	
LUTTRINGER Stéphane	
EHLINGER Joël	
ZELLER Alexandra	
EYIGUNLU Jérémie	
MURA Aurélie	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 29/06/2020 et de la publication le 29/06/2020.

A Willer-sur-Thur, le 29/06/2020

